

PORT des SABLONS

Droits de quai tarifs mensuels

2023



Les tarifs mensuels s'appliquent **uniquement** aux contrats saisonniers dits « mensuels » qui sont accordés aux plaisanciers selon la procédure en vigueur :

- demande réalisée sur la période d'inscription (novembre et décembre N-1) et sur le formulaire dédié
- après acceptation formelle du port de plaisance

Le plaisancier qui fait escale pour une durée supérieure à 30 jours et qui n'aurait pas suivi cette procédure se verrait appliquer le tarif « Escale jour ».

► INCLUS DANS LE TARIF MENSUEL

- la **taxe de séjour**
- l'**utilisation des douches, la fourniture d'eau et d'électricité** pour les usages courants ainsi que le coût résultant de différentes prestations, telles que la collecte des déchets.

La **base de tarification est la longueur hors tout**, basée sur l'encombrement maximal du navire, y compris les appareils fixes, incluant les parties normalement fixées au bateau, excluant les équipements pouvant être détachés rapidement sans l'aide d'outils.

► PRÉCISIONS

La réservation doit être de 30 jours en continu, en mois complet ou de date à date. En cas de chevauchement entre deux saisons, un prorata du tarif mensuel correspondant au nombre de jours imputables à chaque saison sera appliqué.

La facturation est émise en début de mois, un départ anticipé n'entraînant pas de réduction ni d'avoir.

► AVANTAGES TARIFAIRES

- Réduction de 10 % sur le tarif mensuel à partir du 6^{ème} mois de réservation
- Réduction de 30 % sur le tarif mensuel pour tous les professionnels inscrits au registre du Commerce et des Sociétés (ou assimilé) et exerçant une activité liée au nautisme à Saint-Malo (loueurs de bateaux, bateaux-écoles etc...) ou pour les administrations. Le navire doit être francisé au nom de l'entreprise.
- Réduction de 50 % sur le tarif mensuel pour stationnement à l'intérieur des passerelles de jonction des pontons (uniquement côté quai) et sur bouées.

Longueur Hors Tout en mètres	Forfait mensuels (Tarifs par mois)		
	BASSE SAISON Janvier - Février - Mars Novembre - Décembre	INTER SAISON Avril - Mai Septembre - Octobre	HAUTE SAISON Juin - Juillet - Août
Moins de 5,00 m	99,70 €	187,90 €	260,30 €
De 5,00 à 5,49 m	100,70 €	191,00 €	263,40 €
De 5,50 à 5,99 m	101,80 €	192,10 €	265,50 €
De 6,00 à 6,49 m	132,30 €	247,70 €	353,70 €
De 6,50 à 6,99 m	134,30 €	250,80 €	357,90 €
De 7,00 à 7,49 m	169,00 €	325,30 €	412,40 €
De 7,50 à 7,99 m	189,90 €	348,40 €	451,30 €
De 8,00 à 8,49 m	206,80 €	381,00 €	506,90 €
De 8,50 à 8,99 m	222,50 €	407,20 €	538,40 €
De 9,00 à 9,49 m	244,60 €	440,80 €	581,50 €
De 9,50 à 9,99 m	261,30 €	468,00 €	630,70 €
De 10,00 à 10,49 m	277,10 €	505,80 €	680,10 €
De 10,50 à 10,99 m	292,80 €	538,40 €	729,40 €
De 11,00 à 11,49 m	314,80 €	575,10 €	778,70 €
De 11,50 à 11,99 m	331,60 €	647,50 €	831,20 €
De 12,00 à 12,99 m	353,70 €	695,80 €	989,70 €
De 13,00 à 13,99 m	424,00 €	804,90 €	1 142,80 €
De 14,00 à 14,99 m	564,60 €	1 054,80 €	1 551,20 €

► REMORQUAGES - DÉPLACEMENT DU NAVIRE PAR LES ÉQUIPES PORTUAIRES

Déplacement navire en escale mensuelle	
- si demande du port > à 48 heures	36,20 €
- si demande du port comprise entre 48 et 24 heures	20,70 €

Ces tarifs s'appliquent si le plaisancier est dans l'incapacité d'effectuer le déplacement de son navire à la demande du port, ou de mandater une tierce personne.

Terre-Plein Sud - 35400 SAINT-MALO
02 99 81 71 34 • port@saint-malo.fr

Ces tarifs sont communiqués à titre indicatif
Seule la délibération du conseil municipal fait foi



VILLE DE
Saint-malo